

DJIDJELLI-PLAGE (1926-1934)

S.A., 29 août 1926, p. 50 ans.

DEPARTEMENT DE CONSTANTINE
DJIDJELLI
(*L'Écho d'Alger*, 30 septembre 1925)

Djidjelli-plage. — Une réunion présidée par M. Morinaud, a eu lieu mardi dernier, de 10 heures à midi à la mairie, au cours de laquelle le maire-député de Constantine a longuement exposé la question relative à la création d'un hôtel à Djidjelli.

MM. Lora, maire, conseiller général ; Nola, président du Comité d'initiative ; Bourguignon, Bachelot, Noël et de nombreux conseillers municipaux et notables de la ville assistaient à cette réunion extrêmement intéressante.

M. Morinaud a démontré : 1° qu'il était urgent de doter Djidjelli d'un hôtel ; 2° Qu'étant donné l'affluence des estiveurs qui, actuellement, ne peuvent trouver à se loger à Djidjelli, le succès de cet hôtel est assuré ; 3° Que les fonds recueillis (plus de 700.000 francs sur un million à dépenser), permettent d'entreprendre immédiatement l'affaire ; 4° Que l'hôtel doit être placé en dehors, loin des poussières, du bruit, des fumées du futur chemin de fer et que le meilleur emplacement est celui de la pépinière.

Que la commune est prête à céder à bon compte le terrain de l'hôtel dans l'intérêt djidjillien.

M. Morinaud a ensuite exposé comment devait être compris l'hôtel comme distribution intérieure, avec grande salle à rez-de-chaussée et terrasse sur la mer. Il sera au milieu d'un vaste jardin comportant tennis, potager, etc. Il sera aux portes de la ville et près de la belle forêt de l'Oasis dont on demandera le classement comme parc national.

Il devra comporter, à l'ouverture au moins 40 chambres et conçu de façon à recevoir par la suite tous les agrandissements nécessaires.

Un échange de vues a eu lieu ensuite entre Messieurs Lora, Bourguignon, Nola, Bachelot, Noël, Gimie, Staletti, entrepreneur, etc. ; finalement, la Société de l'hôtel a décidé, sous réserve qu'il sera passé un contrat avec la Compagnie transatlantique assurant à « Djidjelli-Plage » (tel sera le nom de l'hôtel), l'[exclusivité de la clientèle touristique que la Compagnie transatlantique, par sa Société des voyages et hôtels nord-africains](#)¹, amène en Algérie.

M. Nola, président du comité d'initiative, questionné sur ce point par M. Morinaud a ensuite exposé la question de la station balnéaire qu'il convient de construire sur notre incomparable plage. Cela coûtera 200.000 fr. pour son exécution. M. Morinaud a proposé une combinaison financière qui été adoptée à l'unanimité.

Le syndicat d'initiative, dès que l'affaire sera debout, la passera à « Djidjelli-Plage » pour son exécution.

En somme, les deux affaires de l'hôtel et de la station balnéaire sont aujourd'hui en parfaite voie d'exécution pour le plus grand bien de Djidjelli. Il convient de féliciter nos concitoyens tenaces de Djidjelli, de la région même et de Constantine qui ont su se

¹ www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SVHNA.pdf

concerter et tomber d'accord pour réaliser cette double affaire qui va mettre à la portée des touristes, des voyageurs et des estiveurs un hôtel et un établissement de tout premier ordre dans cette coquette cité de Djidjelli qui compte déjà d'excellents hôtels et aussi de bons restaurateurs mais qui ne sont plus en quantité suffisante, attendu le succès croissant de cette admirable région touristique et aussi pour tous ceux qui ne peuvent passer l'été en France. Ajoutons qu'il est dans les projets de Djidjelli-Plage de construire dans les forêts à 700 mètres d'altitude à Texenna et à Guerrouch de petites succursales qui permettent aux amis de Djidjelli de profiter à la fois de la mer et de la montagne pendant leur séjour en cette ville verdoyante et belle entre toutes qui offre par surcroît à ses visiteurs l'intéressant attrait de pêche et de chasse à l'infini.

Réunion définitive, mercredi 30 septembre à 10 heures du matin.

M. Morinaud repartira dans l'après-midi pour Constantine.

Djidjelli-Plage.
L'Hôtel
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 22 mai 1926)

Trois souscriptions nouvelles viennent de parvenir au Comité de l'hôtel : MM. Scholtz et Lejal portent leur souscription première de cinquante à cent mille francs. M. Paulus, propriétaire du domaine d'El-Hannser ², a pris 50.000 francs d'actions, MM. Pous et Muntada 20.000. Le capital approche de douze cent mille francs. La Colonie assurera pendant sept ans 5 % d'un capital de 200.000 francs. Total un million 400.000 francs. La dépense prévue est de quinze cent mille francs. L'assemblée constitutive aura lieu prochainement. Le gouverneur, Mme Violette et toutes les personnes qui les accompagnaient ont longuement admiré l'emplacement — vraiment incomparable de l'hôtel qui aura à ses pieds la place, la ville de Djidjelli, devant lui la mer, en arrière la jolie forêt de l'oasis (à quelques mètres).

DJIDJELLI-PLAGE
S.A. frse au capital de 1.142.500 fr.
Siège social : Djidjelli, r. Vivonne, chez M. Bourguignon.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.003)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 7 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.
THOMAS (Eugène) ³, à Bougie ; pdt ;
FERRANDO (Henri), 6, r. de France, Constantine ; v.-pdt ;
LEJAL (Charles)[directeur de l'Armstrong Cork Cy], à Djidjelli ; v.-pdt ;
BOURGUIGNON (Henri)[président des caves coopératives de Duquesne et
Strasbourg], à Djidjelli ; adm. délégué ;
AUDUREAU (François), à Sétif ;
BENYAHIA (Omar), à Djidjelli ;
CURCIO-MOROSINI à Constantine ;

² Domaine d'El-Hannser : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Domaine_d'El-Hannser.pdf

³ Eugène Thomas, de Bougie : viticulteur, administrateur des Mines de Beni-Himmel
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Beni-Himmel.pdf

MOMY (Eugène)⁴ ;
NOLA (Michel)[industriel du liège], à Djidjelli ;
PIANELLI (Simon)⁵, à Alger ;
SABATIER (François)[garagiste, créateur du Grand Hôtel Beauséjour à Texenna], à
Djidjelli ;
TISSIER (Louis), à Batna.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BERQUIER (Auguste), à Duquesne ;
CHABRIAT (Laurent), à Djidjelli.

Objet. — Expl., après construction, d'un hôtel et d'un établissement balnéaire à Djidjelli.

Capital social. — 1.142.500 fr. en 2.285 act. de 500 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la réserve légale. Le surplus : 10 % à la rés. extraordinaire ; 90 % aux act.

L'hôtel de Djidjelli-Plage. (*L'Impartial*, de Djidjelli, 10 septembre 1927)

À Djidjelli-Plage, les travaux sont arrivés à la couverture. Celle-ci a été posée. Une réunion amicale — selon la tradition — aura lieu à cette occasion très prochainement.

L'hôtel — de 10 chambres pour commencer — sera ouvert pour la saison d'été 1928. Pour ne pas porter tort aux hôteliers locaux, Djidjelli-Plage, par ses prix qui seront cependant abordables, ne recherchera que la clientèle aisée.

Djidjelli-Plage a devant lui le magnifique panorama du golfe et du cap Bougaroun, en arrière la vue sur celui de Bougie ; à ses pieds la verdoyante Djidjelli et la plage immense au sable d'or. A deux cents mètres, le joli point de l'Oasis. L'hôtel est placé sur un terrain de près de deux hectares, ce qui permettra d'avoir jardins, tennis, jeux divers.

Le succès de ce bel établissement qui aura, pendant l'hiver, toute la clientèle de la Transatlantique et du grand tourisme, est si assuré d'avance que, déjà, le conseil d'administration prépare une extension de vingt chambres pour 1929.

La dépense par chambre ressort à quarante mille francs, tout compris ; donc seize cent mille francs pour les 40 premières chambres et huit cents mille francs pour les 20 chambres de 1929.

Il est impossible par les temps actuels et tout en marchant très économiquement, de faire moins cher.

L'expérience de Djidjelli-Plage est concluante à cet égard.

Ajoutons que les travaux marchant en régie, que l'entrepreneur, le brave Stalelli, touche simplement dix pour cent sur la dépense brute (dont il laisse 5 % en actions de Djidjelli-Plage).

L'administrateur délégué, notre ami M. Bourguignon, ... président des caves coopératives de Duquesne et de Strasbourg, consacre presque tout son temps à la surveillance des travaux.

⁴ Eugène Momy (1857-1938) : agent de la Cie générale transatlantique à Constantine, adjoint au maire de cette ville, fondateur en 1911 de la Société des Ouled-Sellem (mines à Aïn-Smara). Chevalier (1920), puis officier (1929) de la Légion d'honneur.

⁵ Simon Pianelli : né en 1855 à Santo-Piétro-di-Tenda (Haute-Corse). Avoué à Alger, Mostaganem, Constantine. Agriculteur à La Réunion, commune mixte mixte de la Soummam (Constantine). Président du comice agricole de Bougie 1909-1921, administrateur des Mines de Beni-Himmel... Chevalier de la Légion d'honneur (1927).

Djidjelli-Plage sera, avec son emplacement idéal, et avec ses dispositions bien conçues, une vraie merveille.
Le plus bel avenir lui est assuré.

Djidjelli-Plage
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 5 mai 1928)

On nous annonce que la Société « Djidjelli-Plage » vient de décider de porter à 1.500.000 fr. son capital social fixé à l'origine à un million.

Cette opération a été envisagée dès le début, et expressément autorisée par l'assemblée générale constitutive du 29 août 1927.

A cette époque, la société a décidé qu'à raison de la présence à sa tête de diverses personnalités de la région, investies d'un mandat public, tout le monde pourrait participer à l'entreprise, de telle façon qu'il ne puisse être éventuellement question d'accaparement.

Fidèle à ces directives, la société recevra, à concurrence du disponible, les actionnaires de l'origine bénéficiant d'un droit de préférence à concurrence de moitié de l'augmentation, toutes les souscriptions qui lui parviendront, et délivrera les titres sous la forme désirée : au porteur ou nominatifs.

La société n'a rémunéré aucun apport, elle n'a créé aucune part de fondateur. Toutes les fonctions du conseil d'administration sont gratuites.

Les actions sont de fr. 500.00 ; le montant des souscriptions pourra être versé chez les banquiers de la société : Compagnie algérienne et Crédit foncier de l'Algérie et de Tunisie.

L'hôtel sera ouvert première quinzaine d'octobre ; M. le gouverneur général a bien voulu accepter de présider effectivement et officiellement à l'inauguration laquelle comprendra une brillante réception, partie artistique, suivie d'un grand bal.

Parmi nous
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 22 septembre 1928)

Nous avons eu la visite de M. René Febvre, le sympathique et distingué directeur du Grand Hôtel Djidjelli-Plage avec qui nous nous sommes entretenu quelques instants.

Ayant débuté très jeune dans l'industrie hôtelière et dirigé plusieurs établissements en France et en Algérie, M. Febvre nous paraît tout désigné pour mener à bien la direction de ce nouvel hôtel,

Notre nouveau concitoyen nous a déclaré être charmé de notre petit pays et très satisfait de sa nouvelle résidence.

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa charmante et gracieuse compagne, une cordiale bienvenue parmi nous.

Étude de M^e MOATTI, notaire à Djidjelli

SOCIÉTÉ « DJIDJELLI-PLAGE »
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 9 mars 1929)

I. Modification des statuts

Aux termes du procès verbal de la délibération prise le 3 juin 1928 dont un extrait a été déposé pour minute à M^e MOATTI, notaire à Djidjelli, le 20 décembre 1928, l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme « DJIDJELLI-PLAGE », dont le siège est à Djidjelli, a nommé comme nouveaux administrateurs :

MM. AUDUREAU Albert, industriel, demeurant à Sétif, et NOËL Jean, industriel, demeurant à Djidjelli, en remplacement de MM. AUDUREAU François, décédé, et FERRANDO Henri, démissionnaire.

II. Augmentation du capital social

1. Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} décembre 1928 ..., le conseil d'administration de la société anonyme « DJIDJELLI-PLAGE » a décidé que :

Conformément à l'autorisation à lui accordée par l'article 5 paragraphe 4 des statuts, le capital de la Société « DJIDJELLI-PLAGE » serait augmenté de 500.000 fr. par l'émission au pair de 1.000 actions de 500 francs chacune et par suite, ce capital serait porté à 1.500.000 fr.

Et le montant des actions nouvelles serait payable, savoir : un quart lors de la souscription et le surplus aux époques et dans les proportions qui seraient fixées ultérieurement par le conseil d'administration.

2. Suivant acte reçu par M^e MOATTI... le 22 décembre 1928 l'administrateur délégué... a déclaré :

Que les 1.000 actions nouvelles... avaient été intégralement souscrites par 43 personnes.

Et qu'il avait été versé en espèces par chaque souscripteur le montant intégral des actions par lui souscrites.

.....
Article 6. — Le capital social est de un million cinq cent mille francs divisé en 3.000 actions de cinq cents francs chacune

.....
Soleil et mer
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 17 mai 1931)

.....
Il est bon de parler des plaisirs de la plage au moment où l'on ne sait encore où passer les vacances prochaines.

Pour les gens de l'intérieur, le littoral offre le changement d'air salubre. Djidjelli offre le calme et le repos de la petite ville de mer gaie, accueillante, aux avenues propres et aérées, où il est permis de sortir en sandalettes et en robe de piqué et où l'on ne s'ennuie pas... De bons hôtels de tous prix, accessibles à toutes les bourses, en plein centre, organisent des parties de canot et de pêche sur demande. Le Grand Hôtel de « Djidjelli-Plage » offre aux affairistes et aux surmenés la cure idéale de repos dans un cadre de confort et de luxe, avec un panorama de féerie tel qu'il ne fera pas mentir la devise de la petite ville : « Venez à Djidjelli une fois. Vous y reviendrez ! »

.....
Rallye automobile
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 3 avril 1932)

.....

M. Moraret ... se contente de remercier les organisateurs de la réception à Djidjelli, en particulier MM. Morinaud, Nola, Bouguignon qui a bien voulu ouvrir l'hôtel de Djidjelli-Plage pour la circonstance.

.....

Émile Morinaud à Djidjelli
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 13 mai 1933)

.....
S'intéressant tout particulièrement à l'essor de notre cité, il a visité successivement les travaux du port, ceux de l'aérodrome, du stade, des courts de tennis édifiés à l'Oasis.

.....

L'EXODE
par JEAN MORINAUD
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 23 septembre 1933)

Sous ce titre, et avec une manchette d'opinion, notre grand confrère la *Dépêche algérienne* vient à d'insérer un article de « Rusicade » dans lequel nous lisons :

« Rusicade (Philippeville) pense qu'on devrait retenir les Algériens en Algérie, pendant l'été. Nous ne pensons pas tout à fait comme notre confrère. Mais nous sommes d'accord avec lui sur la nécessité d'organiser ici les stations de montagne. .

Il y a Bugeaud qui se consacre entièrement aux Bônois. Il y a Laverdure, petit centre connu des Souk-Ahrassiens ; il y a Micheiet, en Grande Kabylie ; il y a Chréa, réservé aux Algérois ; il y a d'autres petites stations en Oranie et je tiens pour négligeables les rares hôtels de certaines régions élevées qui n'ont que quelques chambres à offrir aux voyageurs.

Les plus hauts sommets de Kabylie ou de l'Aurès, les plus belles forêts d'altitude où la route parvient sans efforts, restent inexploités par l'industrie hôtelière.

La peur de l'isolement, du ravitaillement précaire, le manque de foi, la prudence des capitaux s'opposent à ces créations appelées à connaître un succès à peu près assuré.

De sorte que le conseil du docteur qui nous invite à séjourner en montagne pour échapper quelques semaines au climat maritime des zones basses, ne peut être suivi en Algérie. »

En principe, Rusicade a bien raison d'exprimer le regret que la montagne algérienne ne soit pas aménagée. En pratique, qu'il nous permette de lui expliquer comment ses vœux ont été comblés.

En effet, Rusicade semble ignorer que Djidjelli a non seulement tenté, mais réalisé pleinement l'effort qu'il demande encore.

Tout d'abord, en 1927, quelques hommes désireux de permettre aux Constantinois ne traversant pas toujours l'eau, de jouir du confort le plus parfait au prix de 50 francs par jour (de 1929 à 1932, songez-y bien !), ont construit le Grand Hôtel de Djidjelli qui enthousiasma les plus avertis.

La conception était la suivante : les bénéfices seraient faits pendant l'hiver avec « la chaîne Transatlantique » ; pendant l'été, on se contenterait de couvrir les frais.

Or, la chaîne Transatlantique s'étant rompue dès 1929, la société ne put jamais faire de bénéfices.

Quant aux frais généraux, elle ne put jamais les couvrir, les Algériens n'ayant jamais cru devoir fréquenter cet établissement où le confort qu'ils auraient payé en France 150 francs par jour leur était compté à Djidjelli trois fois moins.

Cela, les quelques Algériens qui ont profité de l'hôtel le savent bien et peuvent en témoigner.

Voilà pour la mer.

[Le Grand Hôtel Beauséjour, à Texenna]

En montagne, notre ami Sabatier construisit l'hôtel Beauséjour, à Texenna, à 800 mètres d'altitude. On y trouvait des installations plus simples qu'à Djidjelli-Plage, mais très suffisantes et qui, d'ailleurs, justifiaient des prix de pension variant entre 35 et 40 francs par jour.

Il y eut du monde une année pendant quelques semaines. Feu de paille ; Sabatier perdit tout ce qu'il voulut, et les locataires qui prirent sa suite ne firent pas de meilleures affaires.

Or, l'air est, à Texenna, le meilleur qui se puisse respirer en Algérie à 800 mètres. Il y a des routes, de l'eau glacée, un bureau de poste, la nourriture de l'hôtel excellente. Rien n'y fit. Ce fut un échec complet.

Ma conclusion ? La voici :

En Algérie, l'hôtellerie ne peut pas vivre que dans les villes : question de peuplement.

Cher Ruscade, vous parlez de manque de foi et de la prudence des capitaux.

Croyez que les actionnaires de Djidjelli-Plage et que notre ami Sabatier ont accompli des actes de foi touristique et hôtelière comme il ne s'en était jamais produit. Ces deux opérations représentent une perte globale en capital et intérêts qui vous ferait rêver.

L'expérience a été faite. Elle a été désastreuse. Vous conviendrez avec nous que nous étions bien placés à Djidjelli, quant à la plage et à la montagne, pour attirer du monde.

Le monde n'est pas venu, pas plus qu'il ne justifierait les nouvelles expériences que vous souhaitez que l'on tente.

Vous citez Bugeaud. Mais Bugeaud c'est Bône, la quatrième ville d'Algérie, remarquable par ses villas et non par ses hôtels.

Michelet ? Savez-vous que l'hôtel Transatlantique ne tient que parce qu'il est soutenu par la compagnie. Si vous le voyez un jour fermé, ne vous étonnez pas. En tout cas, un particulier s'y serait ruiné, je suis en mesure de l'affirmer.

Reste Chréa. Jusqu'ici aucun hôtel confortable n'y a été édifié. Il paraît qu'on en construit un. Nous verrons si la clientèle des skieurs, la *meilleure*, lui permettra de subsister.

Quant à la clientèle d'été, elle n'est une vérité que pour la France où elle est appelée de plus en plus par tous les avantages qu'elle y trouve.

Il faut en effet savoir, si on l'ignore, que la vie est très facile en France pour les bourses moyennes. Les hôteliers, les restaurateurs, offrent lits et nourritures à des prix très raisonnables.

Alors, comment s'étonner que bien les Algériens, poussés d'ailleurs par le souci légitime de connaître la Mère-Patrie, s'en aillent se reposer dans les prés verts ou au bord des étangs.

Ici, nous avons cru qu'il fallait leur offrir ce qu'ils prétendaient ne pas trouver en Algérie. On l'a fait et ils ne sont pas venus.

Voilà un exemple qui doit éclairer tous ceux qui auraient envie de se lancer dans une aventure qui ne pourrait être que plus calamiteuse encore.

Suivant délibération en date du 12 avril 1934, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite « Djidjelli-Plage », au capital de 1.500.000 francs, dont le siège est à Djidjelli, a prononcé la dissolution anticipée de la dite société à compter du 12 avril 1934.

Et elle a nommé liquidateurs, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, M. Thomas Eugène, viticulteur, demeurant à Bougie, et M. Bourguignon Henri, viticulteur, demeurant à Djidjelli

.....

M. ÉMILE MORINAUD
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 27 avril 1935)

M. Émile Morinaud a visité mardi matin l'hôpital de Djidjelli (ancien Djidjelli-Plage) en compagnie de Jean Noël. Il a été reçu par le directeur qui l'a accompagné dans tous les services du splendide établissement doté, depuis un an, de deux pavillons nouveaux. Une centaine de malades y sont soignés. Des retraités y sont installés dans des appartements séparés. Ils disent de leur maison de repos le plus grand bien.
